

TOCQUEVILLE 30 ISR

Part C (ISIN : FR0013509239) – Fonds géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est de chercher à surperformer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, le marché actions de la zone euro, par la concentration du portefeuille sur un nombre limité de sociétés, sans contrainte de taille de capitalisation boursière, ni de limite en termes d'exposition sectorielle, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.

Le FCP relève de la classification « Actions de pays de la zone euro ».

Le FCP est géré activement. L'indice MSCI EMU NR, dividendes nets réinvestis, est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Afin de chercher à atteindre son objectif de gestion, le FCP est investi au minimum à 75 % de son actif net sur les marchés actions et jusqu'à 25 % de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Le FCP peut être exposé au maximum à 110 % de son actif net aux marchés actions.

Le choix des titres se fait en deux étapes :

- **analyse de l'univers d'investissement initial**, composé de sociétés de la zone euro, à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion. L'analyse extra-financière du FCP est faite de manière simultanée au regard des trois critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) ; elle porte sur 90 % de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics. Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par La Banque Postale Asset Management (ou « LBPAM »), société du groupe La Banque Postale, auquel appartient la Société de Gestion, et sur l'expertise interne des gérants de la Société de Gestion. LBPAM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition économique et énergétique et développement des territoires. La Société de Gestion utilise la notation LBPAM comme un outil quantitatif d'aide à la décision de façon à exclure les valeurs les bien moins notées. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusion après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusion inclut également des secteurs controversés, comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (note quantitative et comité d'exclusion), l'univers d'investissement initial est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement du FCP (approche dite « en sélectivité »). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBPAM. La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.
- **sélection des titres** en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions, et pourra être exposé jusqu'à 110% de son actif en actions. Cette exposition en actions sera concentrée sur un nombre limité d'actions (30 émetteurs maximum), de toutes capitalisations et de tous secteurs d'activité, ce qui peut impliquer un niveau de volatilité important. La stratégie d'investissement vise à sélectionner les sociétés qui semblent les plus attractives suivant trois axes d'analyse : la qualité des fondamentaux, le potentiel d'appréciation et les risques liés à l'investissement. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2, quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.).

Le FCP sera exposé entre 75 % et 110 % en actions des pays de la zone euro, et jusqu'à 25 % en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire, de toutes maturités et libellés en euros, émis par des émetteurs de pays membres de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Ces titres bénéficient d'une notation minimale A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FCP investit dans la limite de 25 % de son actif net en actions de pays n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen mais étant membres de l'OCDE et, dans la limite de 10 % de son actif net en actions de pays non membres de l'OCDE. En outre, le FCP peut être exposé jusqu'à 10 % de son actif net à des actions libellées dans une devise de l'OCDE autre que l'euro. La sélection des titres s'effectue sur toutes tailles de capitalisation boursière, les petites et/ou moyennes capitalisations pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. Les sociétés émettrices peuvent de tous secteurs d'activité, sans répartition prédéfinie entre eux. Les dépôts à terme sont autorisés dans la limite de 20%. Le FCP pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 10 % de l'actif net. Le niveau envisagé sur ces opérations est respectivement de 20 % et de 20%.

Le FCP peut avoir recours dans la limite de 10% aux parts et actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Dans la poursuite de l'objectif de gestion ou dans un souci de couverture de son risque du fait d'une anticipation baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le FCP pourra avoir recours aux instruments dérivés.

Affectation du résultat : Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées. La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14h00 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

La classe « 7 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 7 en raison de son exposition principalement aux marchés actions et notamment de petite et moyenne capitalisations, et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance ; La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.
- **Risque de liquidité** : ce risque représente le risque que le marché financier ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de dérèglement de marché. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,50 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	1,00 %	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,63 % TTC (*)	Les frais courants ont fait l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais à l'exercice clos au 30/06/2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	0,39 % TTC à l'exercice clos au 30/06/2021	20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes. La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle d'un actif de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (indice MSCI EMU NR) ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur une période de référence.

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr

PERFORMANCES PASSES

Les performances seront présentées à partir de la première année civile complète

Avertissements : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée en divisant les dividendes et coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 12 juin 2020

Date de création de la part C : 12 juin 2020.

Devise de libellé : euro.

Changements importants au cours de la période : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 34, rue de la Fédération - 75015 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site www.tocquevillefinance.fr/fr.

Régime fiscal : La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr/fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Tocqueville Finance S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tocqueville Finance S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 août 2021.